



Distr.: générale
7 juin 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Treizième session

Bamako, 21–25 juin 2010

Changement climatique, technologies propres et possibilités d'allier croissance et environnement en Afrique

Note du secrétariat¹

Introduction

1. Selon le Secrétaire général de l'ONU, « le changement climatique est le grand défi sur lequel l'histoire jugera de notre génération ». Ses conséquences possibles sur le bien-être économique et social sont telles que bon nombre d'entre nous préfèrent ne pas penser à l'inimaginable. Le processus dit de « passage à l'économie verte » offre toutefois de nombreuses solutions, disponibles ou en cours de développement, qui apportent par ailleurs des réponses à d'autres défis qu'il nous faut relever comme celui d'utiliser les ressources de façon plus efficace, d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé et les moyens d'existence au profit des populations pauvres dans le monde, de créer des possibilités d'emploi et de revitaliser une économie mondiale au point mort. Parmi ces solutions figurent les énergies renouvelables, l'optimisation énergétique des bâtiments et des appareils, la lutte contre la déforestation, la promotion de l'utilisation durable des terres, la conservation des écosystèmes, et une approche du développement axée sur l'économie verte.

2. Le changement climatique fait partie des six domaines transversaux prioritaires retenus par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les travaux du PNUE dans ce domaine reposent sur les décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Sur la base de son expérience et de son mandat, le PNUE a identifié trois domaines prioritaires répondant aux demandes d'orientations émanant de la communauté internationale et au besoin urgent de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques aux niveaux national et régional, qui sont la préparation à l'application de technologies non polluantes, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et les efforts associés en vue de la conservation, de la gestion durable et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD-Plus)³ et l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Par ailleurs, le PNUE s'emploie à aider les gouvernements à « verdier » leur économie, dans le cadre de l'« Initiative pour l'économie verte ». Le PNUE souhaite partager ses compétences dans ces quatre domaines et aider les gouvernements à réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés ainsi que les cibles énoncées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Le présent document a été préparé en vue de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) qui se tiendra à Bamako du 21 au 25 juin 2010. Il présente les difficultés que posent les changements climatiques dans le contexte africain et met en relief un certain nombre de questions majeures qu'il convient d'examiner pour que les gouvernements africains soient en mesure de formuler, avec l'appui des acteurs internationaux, les politiques appropriées.

I. La réponse de l'Afrique aux changements climatiques

4. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, bien que constituant la région du monde qui contribue le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'Afrique est la région la plus vulnérable au changement et à la variabilité du climat.² Cette situation est aggravée par

¹ Présenté au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Quatrième rapport d'évaluation*, 2007.

l'interaction de « contraintes multiples », qui interviennent à divers niveaux, et par une faible capacité d'adaptation. Les secteurs économiques majeurs de l'Afrique, vulnérables à la sensibilité actuelle du climat, subissent des répercussions économiques extrêmement sévères. Cette vulnérabilité est exacerbée par les défis de développement actuels tels que la pauvreté, la complexité de la gouvernance et des aspects institutionnels, un accès limité aux capitaux, notamment aux marchés, l'insuffisance des infrastructures et des technologies, la dégradation des écosystèmes, ainsi que les catastrophes et les conflits qui, à leur tour, ont contribué à la faible capacité d'adaptation de l'Afrique, accentuant de ce fait la vulnérabilité du continent aux changements climatiques projetés.

5. Selon les projections, les incidences des changements climatiques en Afrique devraient se traduire par des sécheresses, des inondations et d'autres phénomènes climatiques extrêmes, qui exacerberont la pression sur les ressources en eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé de l'homme et les infrastructures, et feront ainsi obstacle au développement. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) note que « des changements sont déjà détectés dans une variété d'écosystèmes ». L'augmentation des températures de l'eau et de la salinité modifiera les écosystèmes marins (comme les zones humides, les récifs coralliens, les océans et les estuaires). L'Afrique abrite de nombreux écosystèmes vulnérables, dont le lac Tchad et les zones humides qui l'entourent dont dépendent environ 20 millions de personnes, ainsi que de larges zones de mangroves au Cameroun, en Guinée Bissau, au Nigeria et au Sénégal. Les écosystèmes africains fournissent des biens et des services vitaux (tels que les cultures, les ressources halieutiques, le bois, et la faune et flore sauvages) dont dépendent l'économie et les moyens d'existence en Afrique.

6. À sa douzième session, la CMAE a reconnu la nécessité pour les pays africains de travailler de concert pour lutter contre les effets des changements climatiques. À cet effet, la Conférence a adopté, à cette même session, le cadre global des changements climatiques en Afrique pour assurer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre des initiatives relatives aux changements climatiques sur le continent à tous les niveaux.

7. Les ministres africains de l'environnement ont par ailleurs reconnu la nécessité d'élaborer une position de négociation commune pour répondre aux défis de l'adaptation, du financement et du transfert de technologies, ainsi que le rôle incombant aux pays africains s'agissant de l'adoption de mesures volontaires d'atténuation, avec l'appui financier et technologique nécessaire. À cet égard, les institutions africaines, telles que la Banque africaine de développement, explorent de nouveaux moyens permettant de favoriser l'adoption de stratégies de croissance à faible émission de carbone et de promouvoir les sources d'énergie propres à l'appui du développement durable.

8. La coopération continue entre les pays africains renforcera l'espoir de parvenir à un accord international sur les changements climatiques robuste, qui met en place les mécanismes nécessaires pour s'engager sur une base solide, non seulement dans la lutte contre les changements climatiques, mais aussi dans la réforme des systèmes économiques et le passage à l'économie verte en vue de parvenir à la résilience aux changements climatiques.

9. Les options thématiques et les activités suggérées dans les domaines des technologies propres, de la REDD-Plus, de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et de l'économie verte sont présentées dans les sections ci-après. Dans l'ensemble, les options émises trouvent leur fondement dans les discussions en cours sur les changements climatiques. Le PNUE est à même de fournir des services qui répondent aux besoins des pays dans la plupart de ces domaines.

II. Technologies propres

10. L'énergie est au centre des questions concernant le développement, la sécurité mondiale, la protection de l'environnement et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La grande majorité des populations rurales africaines dépend de la biomasse ligneuse comme source d'énergie.

11. Pour s'assurer que les mesures d'atténuation volontaires permettent non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de créer des emplois, de renforcer la capacité d'attirer les fonds du secteur privé en faveur des technologies énergétiques propres, d'améliorer la sécurité énergétique et de réduire l'impact des sources d'énergie traditionnelles sur l'environnement, il est indispensable d'élargir l'accès des pays africains aux ressources énergétiques et aux technologies relatives à l'efficacité énergétique.

12. Les technologies relatives aux énergies renouvelables offrent un potentiel énorme eu égard aux besoins énergétiques croissants du continent africain. La région possède d'importantes ressources énergétiques renouvelables, au nombre desquelles l'énergie solaire et un potentiel hydroélectrique et éolien considérable dans certaines sous-régions. Toutefois, la part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique africain reste modeste, leur utilisation étant freinée par des facteurs tenant, entre autres, au manque de ressources financières et au transfert insuffisant de technologies.

13. Bien que de nombreuses technologies à faible émission de carbone soient viables sur le plan commercial (les panneaux solaires photovoltaïques, l'éclairage à diodes électroluminescentes et la production électrique plus efficace, par exemple), leur introduction sur de nouveaux marchés se heurte à maintes difficultés. Lors d'une évaluation réalisée par le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'intention des pays en développement³, plus de 60 % des pays répondants ont identifié des obstacles de nature diverse : barrières financières, économiques et commerciales; insuffisance des capacités humaines; manque d'information ou de sensibilisation aux opportunités qui existent; faiblesse institutionnelle; barrières réglementaires et politiques. Le transfert de technologies et le renforcement des capacités jouent en outre un rôle essentiel dans le développement et la mise en place des technologies propres.

Pour surmonter ces obstacles, les gouvernements doivent adopter des politiques et des mesures solides dans les domaines suivants :

Analyse : conduite d'analyses sur le potentiel des énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique), examen des besoins technologiques et établissement des priorités au moyen de l'Évaluation des besoins technologiques et des plans d'action

Planification : élaborer des cadres d'action en faveur des technologies et des plans de croissance à faible émission de carbone; identifier les mesures d'atténuation adéquates au niveau national dans le cadre des priorités nationales en matière de développement.

Politiques :

- Améliorer la conception des subventions énergétiques et la définition des domaines ciblés;
- Adopter des mesures d'incitation économique en faveur des technologies propres en ciblant notamment les petites et moyennes entreprises;
- Adopter des normes de rendement énergétique applicables à l'industrie et aux bâtiments;
- Fixer des objectifs réalistes en matière de réduction des émissions et fournir des incitations à l'appui de secteurs déterminés, tels que le transport et la construction;
- Réorienter les cadres réglementaires, notamment les structures tarifaires et les régimes commerciaux, pour inciter les entreprises à innover et encourager la participation du secteur privé;
- Intégrer le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les stratégies nationales en impliquant les parties prenantes telles que les populations locales et la communauté financière.

III. La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et les efforts associés en vue de la conservation, de la gestion durable et de l'amélioration des stocks de carbone forestier

14. Le secteur forestier représente environ 17 % des émissions de gaz à effet de serre,⁴ essentiellement en raison du déboisement. Entre 120 et 240 km² de forêts disparaissent encore chaque jour. Pour certaines communautés, parmi les plus marginalisées au monde, la forêt constitue l'unique source de subsistance, la base des moyens d'existence et le pilier de l'identité culturelle. On estime actuellement que plus d'un milliard de personnes dépendent des forêts pour vivre.

15. Les activités visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement sont un élément capital de la lutte contre les changements climatiques. À sa douzième session, la CMAE a reconnu le rôle vital que jouaient les forêts africaines dans la régulation

³ CCNUCC. Développement et transfert de technologies: Deuxième rapport de synthèse sur les besoins technologiques des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention, 2009, FCCC/SBSTA/2009/INF.1. Bonn.

⁴ GIEC, 2007. Changements climatiques 2007: Rapport de synthèse.

du système climatique mondial, ainsi que dans la fourniture de biens et de services à des millions de personnes. Le continent africain renferme des écosystèmes forestiers vastes et variés. Le bassin du Congo, par exemple, qui s'étend sur les territoires du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République d'Afrique centrale et de la République démocratique du Congo, est la deuxième plus grande forêt tropicale dans le monde.⁵

16. L'initiative REDD-Plus offre des opportunités en matière de conservation des forêts. Malgré le grand nombre de projets volontaires actuellement menés dans la cadre de la REDD et la possibilité de mettre en place d'autres projets, il convient de préciser que ces projets ne sont absolument pas liés aux négociations en cours au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La REDD-Plus fournit une occasion unique d'orienter le secteur forestier sur la voie d'une économie verte au cours des deux décennies à venir. On peut en effet difficilement envisager d'atténuer de façon durable les émissions de gaz à effet de serre dues au secteur forestier sans procéder à ce changement d'optique.

17. Réduire de moitié le taux de déforestation pourrait produire un bénéfice net global s'élevant à 3,7 trillions de dollars à long terme.⁶ Les investissements publics ciblés pourraient générer près 10 millions de nouveaux emplois⁷ dans les secteurs liés au boisement, au reboisement et à la gestion des forêts naturelles, à l'amélioration des bassins versants, à l'approvisionnement en combustibles et en produits non ligneux, et à l'amélioration des conditions de vie au niveau local. Le rendement des investissements pourrait être accru en tirant profit des multiples avantages que procurent les services écosystémiques, outre le carbone. L'investissement dans la conservation des forêts apparaît donc comme une option logique sur les plans environnemental et économique, mais suppose que l'on élimine les obstacles actuels à leur utilisation durable.

18. La réforme du secteur forestier en faveur d'une économie à faible émission de carbone implique l'adoption de mesures politiques et normatives aux niveaux national et sous-régional. Au niveau national, l'adoption de mesures clairement énoncées ferait suite à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales REDD-Plus qui consacrent le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et maintiennent les normes en matière de protection sociale et les mesures de protection de l'environnement. Il sera également sans doute nécessaire d'améliorer la coordination au niveau régional et de tenir compte, au niveau mondial, des politiques mondiales ayant une influence sur les moteurs de la déforestation au niveau national (par exemple, le commerce du bois, les subventions agricoles ou la passation des marchés publics).

⁵ International Union of Forest Research Organizations (2009). Making African Forests Fit for Climate Change: a Regional View of Climate-Change Impacts on Forests and People, and Options for Adaptation.

⁶ Eliasch, Johan, 2008. Eliasch Review – Climate change: Financing Global Forests. Surrey, England: Government of the UK, Office of Public Sector Information

⁷ Nair, C.T.S et R. Rutt, 2009. Créer des emplois forestiers pour stimuler l'économie et construire un avenir vert, Unasylva 233:60 2009/3. Rome: FAO

Politiques et instruments favorisant le développement du secteur forestier dans une économie verte :

Analyse : Entreprendre des analyses sociales et économiques du secteur forestier et des secteurs apparentés, en s'intéressant aux produits, services et moyens d'existence actuellement fournis par les forêts, ainsi qu'aux autres utilisations possibles, compte tenu de la nature des modes de subsistance et des cultures qui en dépendent.

Planification :

- Planifier à l'aide de scénarios afin de tirer profit de la conjugaison des avantages liés au carbone et des autres services écosystémiques pour le développement;
- Élaborer des stratégies et des mécanismes au niveau national pour concevoir ou mettre à jour la vision du secteur forestier, en l'élargissant pour y inclure les secteurs apparentés, les diverses échelles et les parties prenantes.

Politiques :

- Adopter des mesures d'incitation économique à la conservation et à la gestion durable des forêts en ciblant, entre autres, les petites et moyennes entreprises;
- Réorienter les cadres réglementaires en vue de stimuler la participation du secteur privé;
- Fixer des objectifs réalistes eu égard à la déforestation et fournir les ressources nécessaires à l'exécution des engagements;
- Intégrer le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les stratégies nationales, en impliquant les parties prenantes telles que les populations locales et la communauté financière;
- Améliorer la protection sociale et la protection de l'environnement en prévoyant une protection renforcée des droits des communautés et de l'environnement.

19. Étant entendu que les échelles spatiales auxquelles sont fournis les services écosystémiques rendus par les forêts peuvent être régionales, la REDD-Plus et les services écosystémiques ne sont pas confinés aux frontières nationales. Il y a de bonnes raisons économiques et politiques qui poussent les pays à chercher des terrains d'entente et une plus grande efficacité au niveau régional. Les approches régionales permettraient de traiter de questions transfrontières et de faire face à d'éventuels risques de fuite.

IV. L'adaptation fondée sur les écosystèmes

20. Les effets des changements climatiques affectent déjà le fonctionnement et l'intégrité des écosystèmes (tels que les zones humides, les zones arides, le littoral et les écosystèmes de montagne) et aggravent encore les contraintes d'origine anthropique⁸. Les changements climatiques remettent en cause la capacité des écosystèmes de fournir tous les services dont dépendent une multitude de secteurs et de communautés. À présent, plus d'un milliard de personnes, dans plus de 100 pays, sont enfermées dans la spirale de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, aggravée par les effets des changements climatiques.

21. Il est clairement établi que le modèle traditionnel de croissance économique conduit souvent à la

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16279

